

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 5 avril 2004
(convocation du 22 mars 2004)

Aujourd'hui Lundi Cinq Avril Deux Mil Quatre à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. BOBET Patrick, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, M. CANIVENC René, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FELTESSE Vincent, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HOUDEBERT Henri, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROUSSET Alain, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOCCHIO Claude, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. FAYET Guy, M. FLORIAN Nicolas, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABARDIN Michel, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, Mme PARCELIER Muriel, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BELIN à M. GUICHOUX (*à partir de 11 h 20*)
M. BRANA Pierre à Mlle. COUTANCEAU Emilie
M. BOBET à M. MANSENCAL (*jusqu'à 11 h 20*)
M. BRON à Mme Walryck (*jusqu'à 11 h 15*)
Mme BRUNET à Mme DARCHE (*jusqu'à 11 h 15*)
Mme CASTANET à M. BOCCHIO (*jusqu'à 10 h 15*)
M. DELAUX à M. DUCASSOU (*jusqu'à 11 h 15*)
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. MARTIN Hugues
Mme FAYET Véronique à Mme TOUTON Elisabeth
Mme CHARBIT-BONNATERRE à M. BAUDRY
M. DANE Michel à Mme. NOEL Marie-Claude
Mme DELAUNAY Michèle à Mme KEISER
M. DUTIL Silvere à M. GOURGUES Jean-Pierre
Mme FAORO Michèle à M. MONCASSIN Alain
M. FERILLOT Michel à M. ANZIANI Alain

M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. JAULT Daniel à M. RESPAUD Jacques
M. JUNCA à Mme JORDA-DEDIEU (*à partir de 11 h 00*)
Mme LACUEY Conchita à M. DAVID Jean-Louis
Mme LIMOUZIN Michèle à M. GRANET Michel
M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre
M. MILLET Thierry à M. BELLOC Alain
M. MOULINIER à M. GUILLEMOTEAU
M. NEUVILLE Michel à M. REBIERE André
M. REDON Michel à M. MERCIER Michel
M. TAVART Jean-Michel à M. BELIN Bernard
M. TOUZEAU à M. TURON (*à partir de 11 h 40*)

LA SEANCE EST OUVERTE

**AMBES- Aménagement des rues Pierre Bérégovoy et Docteur Couaillac -
Eclairage public - Fonds de concours - Décision - Convention - Autorisation**

Monsieur PIERRE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

En application des dispositions arrêtées par le Conseil de Communauté par délibération cadre n° 2001/253 du 23 février 2001, notre établissement public a accepté le principe d'une intervention financière au titre des dispositions de l'article 5215-26 du CGCT, complétée par une intervention technique au sens de l'article 5215-27, pour la réalisation d'ouvrages d'éclairage public ou d'espaces verts dont l'utilité dépasse manifestement l'intérêt communal au sens de la loi.

La requalification des rues Pierre Bérégovoy et Docteur Couaillac au titre de la voirie d'intérêt communautaire sur la commune d'Ambès, nécessite un aménagement complet de l'espace public que la Communauté urbaine envisage de réaliser prochainement. L'exécution simultanée des travaux d'éclairage public est justifiée pour obtenir une unité de conception, un traitement homogène en terme esthétique et technique à l'échelle de l'agglomération.

Dans ce contexte, la Communauté urbaine, responsable de cet aménagement, a été sollicitée pour participer financièrement à la réalisation des ouvrages d'éclairage public.

L'intervention financière de la Communauté urbaine s'effectuera par le versement d'un fonds de concours justifié par le fait que l'éclairage public est un aménagement dont l'utilité dépasse manifestement l'intérêt communal au sens de l'article L 5215-26 du C.G.C.T.

L'intervention technique est assurée par la Commune d'Ambès et consiste en la pose de 4 candélabres de 8 mètres de hauteur à 1186,82 € HT l'unité, et de 5 lanternes sur supports EDF existants sur le tronçon compris entre le carrefour Mermoz / Lachenal à la rue du 19 mars 1962 (rue du Docteur Couaillac) d'une hauteur de 10 m, à 1345,06 € HT l'unité.

Le montant du fonds de concours à verser à la commune d'Ambès, pour les travaux évoqués plus avant, s'élève à 11 472,58 € HT.

Dans ces conditions, et si tel est votre avis, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- accepter le principe d'une intervention financière de la Communauté au titre des dispositions de l'article L 5215-26 du C.G.C.T., pour la réalisation d'ouvrages d'éclairage public dont l'utilité dépasse manifestement l'intérêt communal au sens de la loi, de par leur insertion au sein d'une voie majeure en cours de requalification .
- autoriser Monsieur le Président à signer la convention ci-annexée organisant les modalités financières, le financement étant assuré au titre du Budget Principal Chapitre 65 - Compte 65754 - Fonction 8220 - CRB O400 - Programme VCA 00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 5 avril 2004,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. ALAIN DAVID

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
27 AVRIL 2004**

